

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, le 29 novembre 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 29 novembre, à huit heures et demie du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire du gouverneur général,
(Administratif)

J. F. DELAUTE

L'honorable Orateur de
la Chambre des communes,
Ottawa

Suspension de la séance

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être suspendre la séance jusqu'à huit heures et demie et faire sonner le timbre à ce moment-là afin que nous soyons ici quand le huissier de la verge noire frappera à la porte.

M. l'Orateur: Avec le consentement de la Chambre, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures et demie.

(À 8 h. et 5 minutes du soir, la séance est suspendue jusqu'à 8 h. 30.)

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre qu'il s'était adressé au député du Gouverneur général ainsi qu'il suit:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

La Chambre des communes du Canada a voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement d'acquitter certains frais du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je vous soumetts le bill suivant:

Loi allouant à sa Majesté certaines sommes d'argent pour les besoins du service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

Je demande humblement à Votre Honneur de sanctionner ledit bill.

Après quoi le greffier du Sénat, sur l'ordre du député du Gouverneur général, a prononcé ces paroles:

Au nom de sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte l'expression de leur bienveillance et donne sa sanction à ce bill.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne maintenant jusqu'au mardi, 8 janvier 1957 à 11 heures du matin, sous réserve d'une convocation antérieure, après avis approprié de M. l'Orateur. Je puis vous assurer que, bien que j'aime beaucoup votre compagnie, je ne vous convoquerai pas avant le 8 janvier, à moins que cela ne soit nécessaire. Je vous souhaite un bon voyage de retour et j'exprime l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt, afin que vous puissiez profiter d'un repos bien mérité; je vous souhaite donc un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

(Sur la motion de l'honorable M. McCann, la Chambre s'ajourne à 9 h. 16 minutes du soir jusqu'au mardi 8 janvier 1957 à 11 heures du matin.)

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

B—Généralités—

Services provisoires—

738. En vue de fournir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, une aide aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

739. En vue de pourvoir expressément à ce que le crédit 235 de la Loi des subsides n° 6, 1956, soit utilisé pour faire face aux frais occasionnés par la participation des forces canadiennes à la force d'urgence des Nations Unies, et d'autoriser le paiement sur ce crédit, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de contributions aux Nations Unies pour couvrir des dépenses par elles effectuées à l'égard de ces opérations aux fins d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités, au Moyen-Orient, \$1.